

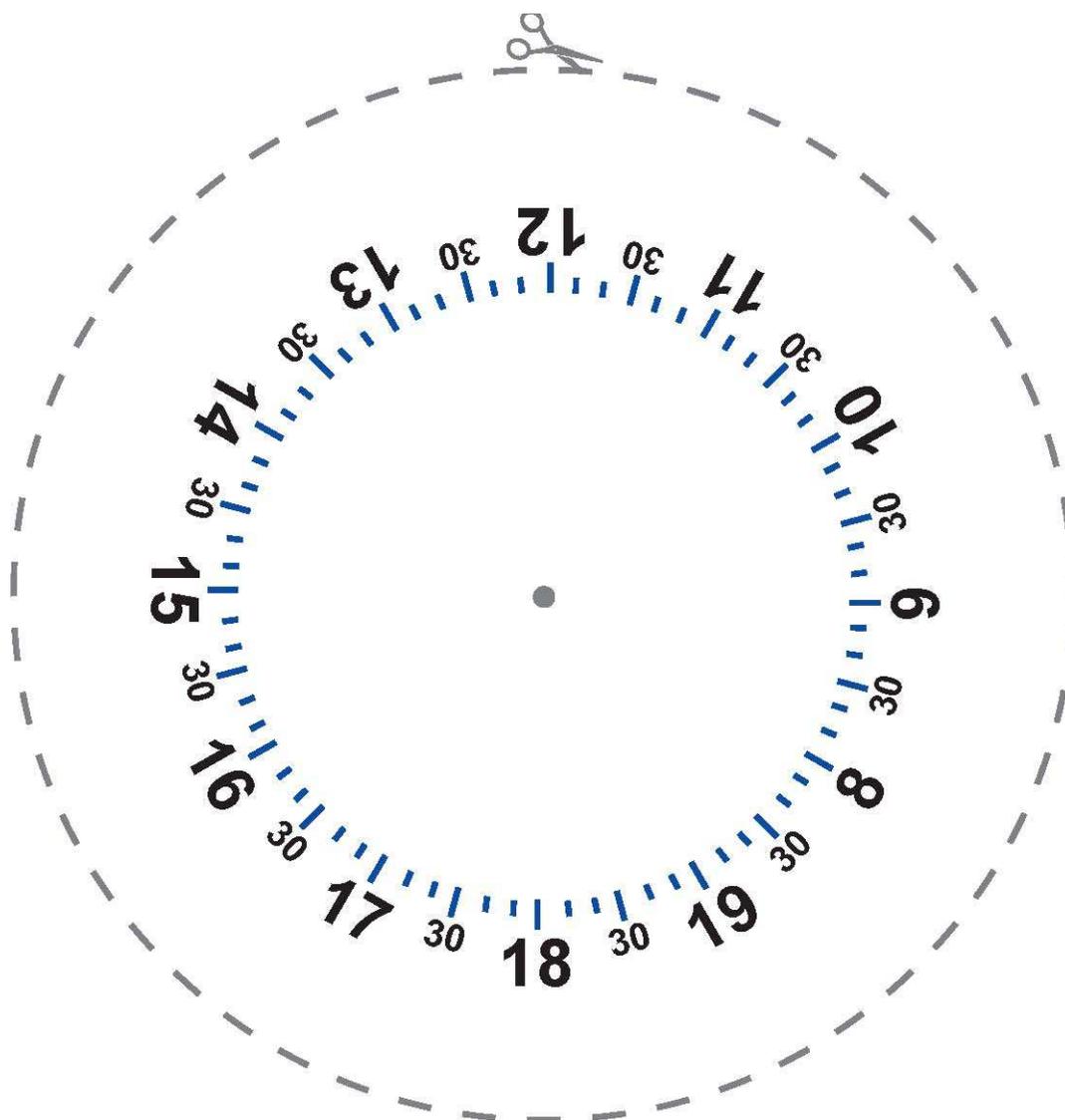
# FABRICATION DE VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT EUROPÉEN

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, plusieurs parkings de Castelnau-le-Lez sont en « zone bleue ». Pour y stationner, vous devez obligatoirement apposer votre disque.

Avec ce kit à imprimer, vous pouvez réaliser facilement votre propre disque.

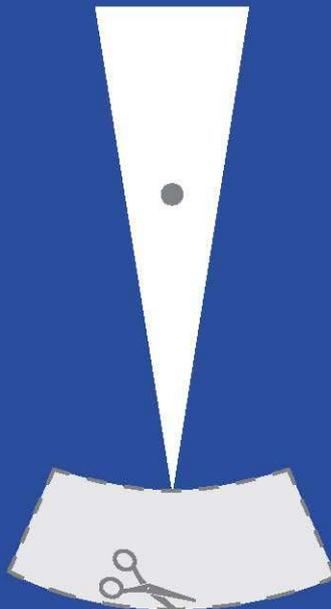
Il vous suffit :

- d'imprimer ces trois pages (face, cercle et dos)
- de découper selon les pointillés
- de percer un trou au centre, sur le repère
- d'assembler les trois éléments à l'aide d'une attache parisienne.
- Vous pouvez aussi agraffer les coins afin d'assurer la fixation du disque.





HEURE D'ARRIVÉE



# ZONE BLEUE

*Mieux stationner, mieux circuler*



**Zone bleue = stationnement gratuit**

limité à 2 heures, de 8h à 20h  
sauf dimanche et jour férié

## RAPPEL

- La zone bleue est signalée par des panneaux en entrée et sortie de zone.
- Une fois stationné, indiquez votre heure d'arrivée sur votre disque et apposez-le de manière bien visible sur votre pare-brise, côté conducteur.
- Attention, il est interdit de modifier les indications initiales en restant à la même place !



Police Municipale - 1, place de la Liberté - Tél. : 04 67 79 83 46

VILLE DE CASTELNAU-LE-LEZ  
HÔTEL DE VILLE - RUE DE LA CROUZETTE  
CS 40 013 - 34173 CASTELNAU-LE-LEZ CEDEX  
TÉL. : 04 67 14 27 14 - FAX : 04 67 14 27 48

Plus d'informations sur :



[www.castelnau-le-lez.fr](http://www.castelnau-le-lez.fr)

